

AXA

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PARIS, 11 MAI 2016

AXA a placé avec succès 500 millions d'euros d'obligations senior à échéance 2028.

AXA annonce aujourd'hui avoir réalisé avec succès le placement auprès d'investisseurs institutionnels d'une émission d'obligations senior Reg S de 500 millions d'euros à échéance 2028, en prévision du refinancement d'une partie des dettes existantes. La marge au-dessus du swap s'élève à 55 points de base, correspondant à un coupon annuel fixe de 1,125%.

La date de règlement des obligations est prévue le 13 mai 2016.

A PROPOS DU GROUPE AXA

Le Groupe AXA est un leader mondial de l'assurance et de la gestion d'actifs, avec 166 000 collaborateurs au service de 103 millions de clients dans 64 pays. En 2015, le chiffre d'affaires IFRS s'est élevé à 99,0 milliards d'euros et le résultat opérationnel à 5,6 milliards d'euros. Au 31 décembre 2015, les actifs sous gestion d'AXA s'élevaient à 1 363 milliards d'euros.

L'action AXA est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris sous le mnémonique CS (ISIN FR0000120628 – Bloomberg : CS FP – Reuters : AXAF.PA). Aux Etats-Unis, l'American Depositary Share (ADS) d'AXA est cotée sur la plateforme de gré à gré OTCQX sous le mnémonique AXAHY.

Le Groupe AXA est présent dans les principaux indices ISR internationaux, dont le Dow Jones Sustainability Index (DJSI) et le FTSE4GOOD.

Il est l'un des membres-fondateurs des Principes pour l'Assurance Responsable (PSI : *Principles for Sustainable Insurance*) de l'Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE FI), et est signataire des Principes des Nations Unies pour l'Investissement Responsable (UNPRI).

Ce communiqué de presse ainsi que l'information réglementée intégrale publiée par AXA en application des dispositions de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier et des articles 222-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) sont disponibles sur le site Internet du Groupe AXA (www.axa.com).

Relations investisseurs : +33.1.40.75.46.85
Andrew Wallace-Barnett: +33.1.40.75.46.85
Florian Bezault: +33.1.40.75.59.17
François Boissin: +33.1.40.75.39.82
Ghizlane de Casamayor: +33.1.40.75.57.59
Aurore Chaussec: +33.1.40.75.96.20

Relations actionnaires individuels :
+33.1.40.75.48.43

Relations presse : +33.1.40.75.46.74
Hélène Caillet: +33.1.40.75.55.51
Jean-Baptiste Mounier : +33.1.40.75.46.68

.....
AVERTISSEMENT

Certaines déclarations figurant dans le présent communiqué peuvent contenir des prévisions qui portent notamment sur des événements futurs, des tendances, projets ou objectifs. Ces prévisions comportent, par nature, des risques et des incertitudes, identifiés ou non, et peuvent être affectées par de nombreux facteurs susceptibles de donner lieu à un écart significatif entre les résultats réels et ceux indiqués dans ces déclarations (ou les résultats précédents). Ces risques et incertitudes comprennent notamment les conséquences d'éventuels événements catastrophiques, tels que les catastrophes d'ordre météorologique ou les actes de terrorisme. Vous êtes invités à vous référer à la section « Avertissements » figurant en page 2 du Document de référence du Groupe pour l'exercice clos au 31 décembre 2014 afin d'obtenir une description de certains facteurs, risques et incertitudes importants, susceptibles d'influer sur les activités d'AXA. AXA ne s'engage d'aucune façon à publier une mise à jour ou une révision de ces prévisions, ni à communiquer de nouvelles informations, événements futurs ou toute autre circonstance.

Ce communiqué a une valeur exclusivement informative et ne constitue ni une offre de vente, ni une sollicitation d'une offre d'achat de titres dans une quelconque juridiction. Les titres mentionnés dans le présent communiqué ne feront l'objet d'aucune offre au public.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente aux Etats-Unis des valeurs mobilières d'AXA ni de ses filiales. Les valeurs mobilières d'AXA ainsi que celles de ses filiales ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis sans avoir été enregistrées ou avoir bénéficié d'une exemption d'enregistrement conformément aux U.S. Securities laws.

.....